

Commune de Bourg des Comptes

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^o juillet 2008

COMPOSITION DU CCAS

Le nombre de membre du CCAS a été porté de 10 à 12 plus le Maire, Président de droit.

Membre du CCAS :

- | | |
|--|---|
| - représentants le conseil municipal : | - LEGOURD Yannick |
| | - HOUQUET Annick |
| | - ROUX Angélique |
| | - BEAULIEU Jean Luc |
| | - DEHOUCK Laurent |
| | - COTTAIS Yvonne |
|
 | |
| - Personnes qualifiées : | - Personnes âgées : Josette LETENDARD |
| | - l'UDAF : Robert GUIHEUX |
| | - la MSA : Marie Thérèse RIHET |
| | - Les personnes handicapées : Juliette AMAUCE |
| | - association d'insertion : DE CARVILLE Marie Madeleine |
| | - ADMR : GILLAIS Martine |

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Gérard LAUTRETE remplace Michel BACHELOT pour représenter la Commune à l'Association d'Une Rive à l'Autre
- Stéphane ROBERT est nommé conseiller municipal délégué à la voirie et à la sécurité routière et percevra de ce fait une indemnité de 5% de l'indice brut 1015

FINANCES

- Une subvention de 300 € est attribuée à l'A.C.C.A. pour les travaux de piégeage de ragondins et l'acquisition de nouveaux pièges.
- le régime indemnitaire du personnel communal de catégorie C a été revu à la hausse avec une augmentation moyenne de 50 € mensuelle pour un agent à temps complet
- un poste de rédacteur chef va être créé au 1^o septembre 2008 en remplacement du poste de rédacteur principal actuel
- Pour permettre le financement de l'ensemble des travaux de l'église, de l'acquisition de mobilier et cas d'ouverture de classe et diverses autres petites acquisitions, une décision modificative de crédits équilibrée à 71 113 € en section d'investissement a été adoptée.

SCOLAIRE

- Une subvention est sollicitée de l'Etat au titre de la DGE pour l'acquisition du mobilier nécessaire pour l'ouverture probable d'une quatrième classe à l'école maternelle
- la participation 2007 pour les frais de fonctionnement de l'école privée a été recalculée et un crédit complémentaire de 299 € est attribué.
- la participation 2008, calculée sur la base des coûts 2007 de l'école publique, est fixée à 71 259 €

BÂTIMENTS

- **groupe scolaire** : deux emprunts vont être réalisés pour le financement du groupe scolaire :
 - DEXIA pour 480 000 € pour un prêt court terme TVA au taux variable de 4.09% pour une durée de 2 années.
 - Crédit Agricole Mutuel pour les 1 600 000 € de capital au taux fixe 4.66% sur 20 ans
- **Bloc sanitaire** : une subvention est sollicitée du département pour l'acquisition d'un bloc sanitaire d'un montant de 39 195 € qui serait installé place Porteu de la Morandière. Ce type de module est prévu anti vandalisme et sans entretien.